

domaine que le propriétaire s'obstinait à laisser en friche. Et la coutume ayant aboli ce privilège, Sixte IV le renouvelle deux siècles plus tard pour toute l'étendue du territoire pontifical. Voilà comment l'Eglise sait concilier d'éternels principes avec les exigences pratiques, momentanées ou durables, de la vie d'une société.

Mais ce qui importe davantage à la socialisation de l'aumône, c'est de la diriger vers une catégorie spéciale de miséreux par l'entremise d'une collectivité qui s'en occupe d'office et connaît à fond leurs besoins. A une époque où toutes les ressources d'un pays, quelles qu'elles soient, valent surtout par l'organisation, il est nécessaire que chaque détail où l'on s'arrête, serve à l'exécution d'un plan général. Donner simplement au pauvre qui passe ou près de qui l'on passe; donner au hasard, par intuition d'âme ou sursaut de pitié, c'est exposer l'aumône aux doubles-emplois, aux fausses adresses, et justifier en apparence le reproche qu'on lui a fait d'être "une forme désespérée de la charité." Au lieu de multiplier de la sorte les lacunes de la bienfaisance, pourquoi ne pas aider des groupes autorisés, compétents, telles les Conférences Saint-Vincent de Paul, à subvenir aux besoins réels du milieu qu'on habite; ou nos autres institutions charitables à faire face aux dépenses que l'étude et l'expérience ont jugées nécessaires. Car il y a une *science de la charité* qui par définition ne saurait dessécher le cœur ni amoindrir le zèle. Donnons scientifiquement. La chose est difficile en ce pays. Aussi longtemps qu'il demeurera privé d'un *Office central des institutions charitables*, comme celui dont M. Léon Lefébure a doté Paris, puis la France, et par eux le monde presque entier; aussi longtemps du moins que nos Communautés de vie active et quelques Oeuvres à leur suite, s'obstineront (par un souci de pudeur trop légitime) à voiler au public le bilan de leurs services et l'état de leurs finances, nous risquons d'encourager des oeuvres plus florissantes ou moins utiles, aux dépens d'autres plus délaissées ou plus nécessaires. Donnons quand même puisqu'en donnant, on est toujours sûr de faire du bien aux autres et à soi-même. Donnons, puisque l'appel de la nature et le mot d'ordre évangélique ont fait de l'assistance plus qu'un devoir privé, un facteur essentiel au maintien comme au progrès de l'ordre social, et puisque advenant l'échec de